

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Jean-Charles OLIVE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants.....	29

DCM n°083/2024 - 3.5.10

Travaux de rénovation de l'éclairage public (centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz) - nouveaux accords de participation financière suite à une révision des prix

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Le syndicat Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE 44) réalise la maîtrise d'ouvrage et finance en partie les travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux pour le compte des communes de Loire-Atlantique qui y sont affiliées.

Compte-tenu de la vétusté du parc d'éclairage public sur certains secteurs de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, les services dudit syndicat ont été sollicités pour étudier le coût de rénovation de l'éclairage public sur plusieurs zones identifiées comme prioritaires, notamment les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz (place de l'église), entre autres lors des échanges relatifs à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.

Par délibération numéro 012/2024 en date du 23 janvier 2024, le conseil municipal a validé les accords de participation financière remis par le syndicat TE 44 pour les projets de rénovation de l'éclairage public dans les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz.

Ces accords de participation financière étaient arrêtés comme suit :

Secteur	Nature des travaux	Montant estimatif hors taxes	Participation communale estimée
Centre-bourg de Bonnoeuvre	Rénovation des réseaux d'éclairage public	30 236,06 euros	18 141,64 euros
Centre-bourg de Vritz		22 833,31 euros	13 699,99 euros

Le 22 février 2024, compte-tenu des révisions de prix sur les matériels d'éclairage, le syndicat TE 44 a transmis des accords de participation modifiés. Les participations communales sont désormais arrêtées comme suit :

Secteur	Nature des travaux	Montant estimatif hors taxes révisé	Participation communale révisée
Centre-bourg de Bonnoeuvre	Rénovation des réseaux d'éclairage public	30 703,19 euros	18 421,91 euros
Centre-bourg de Vritz		23 069,82 euros	13 841,89 euros

Vu la délibération numéro 012/2024 en date du 23 janvier 2024 autorisant la signature des accords de participation pour les projets de rénovation de l'éclairage public dans les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz,

Considérant les nouveaux accords de participation financière transmis par le syndicat TE44,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

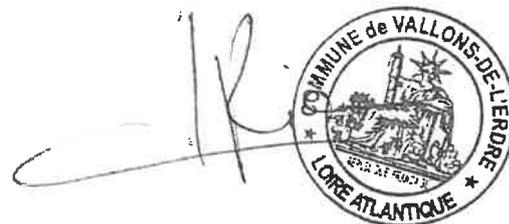
- **PREND ACTE** de la révision des accords de participation financière transmis par le syndicat Territoire d'énergie Loire-Atlantique pour les projets de rénovation de l'éclairage public dans les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz ;
- **VALIDE** les nouveaux accords de participation financière transmis par ledit syndicat pour les projets de rénovation de l'éclairage public dans les centres-bourgs de Bonnoeuvre et de Vritz ;
- **PREND ACTE** du montant des participations communales révisées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits accords de participation ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_083_2024-DE